



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

PLAN D'ACTION DE LA **FAO** CONTRE LA **RÉSISTANCE AUX** **ANTIMICROBIENS** 2016-2020

Aider le secteur de l'alimentation et de l'agriculture
à mettre en œuvre le Plan d'action mondial
contre la résistance aux antimicrobiens
pour en atténuer les effets



PLAN D'ACTION DE LA **FAO** CONTRE LA **RÉSISTANCE AUX** **ANTIMICROBIENS** 2016-2020

Aider le secteur de l'alimentation et de l'agriculture
à mettre en œuvre le Plan d'action mondial
contre la résistance aux antimicrobiens
pour en atténuer les effets

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-209392-3

© FAO, 2016

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à l'adresse www.fao.org/contact-us/licence-request, ou adressé par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	<i>iv</i>
<i>Préface</i>	<i>vi</i>
Introduction	1
La résistance aux antimicrobiens – une menace d’ampleur mondiale	1
L’utilisation des agents antimicrobiens en agriculture	1
La résistance aux antimicrobiens – un problème multisectoriel d’ampleur mondiale	2
Rôle de la FAO dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens	3
Le Plan d’action de la FAO	4
Domaine prioritaire 1: Mieux sensibiliser au problème de la résistance aux antimicrobiens et aux menaces connexes	6
Domaine prioritaire 2: Renforcer les capacités en matière de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l’utilisation d’agents antimicrobiens dans le secteur de l’alimentation et de l’agriculture	7
Domaine prioritaire 3: Renforcer la gouvernance relative à l’utilisation d’agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l’alimentation et de l’agriculture	9
Domaine prioritaire 4: Promouvoir de bonnes pratiques au sein des systèmes alimentaires et agricoles ainsi qu’une utilisation prudente des agents antimicrobiens	11
Mécanisme de mise en œuvre	13
Sur le même thème	13
Liens connexes	13
Annexe 1	
Résolution 4 - 2015	14

AVANT-PROPOS

La progression mondiale de la résistance aux antimicrobiens (RAM) représente une menace majeure pour la santé humaine et animale. Elle met en danger la médecine vétérinaire et humaine moderne et constitue un risque pour la salubrité de notre alimentation et de notre environnement.

Les antimicrobiens jouent un rôle critique dans le traitement des maladies des animaux d'élevage (aquatiques et terrestres) et des plantes cultivées. Leur utilisation est essentielle pour la sécurité alimentaire, pour notre bien-être et celui des animaux.

Toutefois, l'utilisation inappropriée de ces médicaments favorise l'apparition et la propagation de micro-organismes résistants aux antimicrobiens et constitue une grave menace pour la santé publique.

Le risque paraît particulièrement élevé dans les pays où il existe des carences dans la législation, les systèmes de surveillance et de suivi de la réglementation concernant l'utilisation des antimicrobiens, et la prévention et la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens. La FAO joue alors un rôle clé en aidant les gouvernements, les producteurs, les négociants et les autres parties prenantes à promouvoir une utilisation responsable des antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture et, ce faisant, à réduire la résistance à ces produits dans les systèmes agricoles.

La trente-neuvième Conférence de la FAO, tenue en juin 2015, a adopté la Résolution 4/2015 sur la résistance aux antimicrobiens, qui reconnaît que la RAM constitue une menace croissante pour la santé publique et la durabilité de la production alimentaire et souligne que pour intervenir de façon efficace il faut mobiliser tous les acteurs du gouvernement et de la société.

Pour faciliter la mise en œuvre de la Résolution 4/2015¹, le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens a défini quatre domaines prioritaires:

- mieux sensibiliser au problème de la RAM et aux menaces connexes;
- renforcer les capacités de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation des antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture;
- renforcer la gouvernance relative à l'utilisation d'agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture;
- Promouvoir de bonnes pratiques au sein des systèmes alimentaires et agricoles ainsi qu'une utilisation prudente des agents antimicrobiens.

¹ Rapport de la Conférence de la FAO. Trente-neuvième session, Rome, 6-13 juin 2015 <http://www.fao.org/3/a-mo153f.pdf>



Le Plan d'action soutient le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens de l'OMS² et souligne la nécessité d'adopter une approche «Un monde, une santé», avec la participation des responsables de la santé publique et des autorités vétérinaires, du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, des planificateurs financiers, des écologistes et des consommateurs. L'objectif est d'aider les États Membres à élaborer (d'ici à mai 2017) et à mettre en œuvre des Plans d'action nationaux multisectoriels pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

La FAO travaille en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) dans le cadre d'une initiative tripartite, ainsi qu'avec d'autres partenaires, centres de référence, universités et groupements régionaux. Elle reconnaît que la collaboration entre les différents secteurs, ainsi qu'entre les entités et les disciplines politiques et économiques est essentielle pour intervenir efficacement.

Nous devons affronter ensemble et dès maintenant la crise insidieuse de la résistance aux antimicrobiens.



Maria Helena Semedo

*Directrice générale adjointe,
Coordonnatrice, ressources naturelles*



² Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/193736/1/9789241509762_fr.pdf?ua=1

PRÉFACE

Reconnaissant la progression constante de la résistance aux antimicrobiens, l'Organisation mondiale de la Santé a présenté un projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (A68/20)³ à son Assemblée de la Santé qui l'a adopté en mai 2015 à sa soixante-huitième session, en tant que Résolution WHA68.7⁴. L'Assemblée a appelé à renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le contexte de l'approche «Un monde, une santé». La FAO a contribué activement à l'élaboration du Plan d'action mondial de l'OMS, qui demande à la FAO d'aider à mettre en œuvre des mesures pour combattre la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

L'engagement des Membres de la FAO à agir dans ce domaine a été confirmé par l'adoption de la Résolution 4/2015, à la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO tenue en juin 2015. Cette résolution invite les Membres de la FAO et l'Organisation à agir dans le cadre d'une approche multidimensionnelle visant à la fois à atténuer les effets de la résistance aux antimicrobiens sur le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et à réduire la contribution de ce secteur à la menace que représente la résistance aux antimicrobiens.

Ce document présente le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens, qui décrit la manière dont la FAO compte appliquer la Résolution 4/2015 (Annexe 1). Le Plan a été élaboré par une équipe multidisciplinaire de la FAO pour garantir la prise en compte de toutes les dimensions pertinentes - à savoir la production et la santé des animaux terrestres et aquatiques, la production végétale, la sécurité sanitaire des aliments, l'établissement de normes et les aspects juridiques - et l'intégration du Plan dans le Programme stratégique de la FAO. En définissant les activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens, le Plan informe ses Membres et ses partenaires de l'approche et des objectifs de l'Organisation pour les cinq années à venir.

3 Voir le document WHA68/2015/REC/1, p.18 pour la résolution et l'Annexe 3, p.138 pour le plan d'action mondial (consultable à l'adresse http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68-REC1/A68_R1_REC1-fr.pdf)

4 OMS, 2015a. Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

(consultable à l'adresse http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/193736/1/9789241509762_fr.pdf?ua=1)

INTRODUCTION

LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS - UNE MENACE D'AMPLEUR MONDIALE

La disponibilité et l'administration de médicaments antimicrobiens dans le cadre de l'élevage d'animaux terrestres et aquatiques et de la production végétale sont essentielles pour la santé et la productivité des animaux et des cultures et contribuent à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments et au bien-être des animaux et, indirectement, à la protection des moyens d'existence et à la durabilité des productions animale et végétale. Cependant, la résistance aux antimicrobiens, notamment aux antibiotiques, suscite une inquiétude croissante dans le monde, et menace de réduire à néant tous les avantages obtenus. Chez l'homme, la résistance aux antimicrobiens menace également d'annihiler des décennies de progrès de la médecine, ce qui aurait un impact direct sur la capacité des individus à mener une existence pleine et productive.

Il y a résistance aux antimicrobiens quand un micro-organisme – bactérie, champignon, virus ou parasite – a développé une résistance à une substance antimicrobienne. Ce phénomène peut se produire naturellement quand un microbe s'adapte à l'environnement, mais il a été exacerbé par l'utilisation inappropriée et excessive des antimicrobiens. Divers facteurs favorisent la résistance, notamment: i) l'absence de réglementation et de contrôle de l'utilisation; ii) le non-respect des traitements prescrits; iii) l'utilisation non thérapeutique; iv) les ventes sans ordonnance ou sur Internet; et v) la disponibilité de produits antimicrobiens contrefaits ou de mauvaise qualité. Les conséquences de la résistance aux antimicrobiens sont notamment l'échec du traitement des infections qui aggrave ou prolonge la maladie, entraîne une augmentation des décès, des pertes de production et compromet les moyens d'existence et la sécurité alimentaire. La RAM a aussi des effets indirects tels que l'augmentation du coût des traitements et des soins de santé. Ses conséquences sanitaires et ses coûts économiques sont estimés à 10 millions de décès humains par an et à une baisse de 2 à 3,5 pour cent du produit intérieur brut (PIB) mondial, soit 100 000 milliards d'USD d'ici à 2050⁵, même s'il est difficile de prévoir son coût réel⁶.

L'UTILISATION D'AGENTS ANTIMICROBIENS EN AGRICULTURE

Les antimicrobiens sont utilisés dans le cadre de l'élevage d'animaux terrestres et aquatiques et de la production végétale, à des fins tant thérapeutiques que non thérapeutiques (notamment pour promouvoir la croissance des animaux) et ils jouent un rôle essentiel dans ces domaines d'activité. Il est important que ces médicaments qui peuvent sauver des vies restent disponibles et raisonnablement accessibles en agriculture. Les estimations de la consommation annuelle totale mondiale d'agents antimicrobiens dans ce secteur varient considérablement en raison de l'insuffisance des activités de surveillance et de collecte de données dans de nombreux pays. Par exemple, 42 pays seulement recueillent des données sur

5 O'Neill O.J., 2014: Antimicrobial Resistance: tackling a crisis for the health and wealth of nations. The Review on Antimicrobial Resistance.

6 Smith R. and Coast J., 2013: The true cost of antimicrobial resistance. BMJ 346, f1493.

l'utilisation des agents antimicrobiens dans le secteur de l'élevage. La consommation mondiale d'agents antimicrobiens était estimée à 63 151 tonnes dans ce secteur en 2010, mais l'emploi d'agents antimicrobiens dans le domaine de la production végétale est comparativement plus faible, puisqu'il représente selon les estimations entre 0,2 et 0,4 pour cent de la consommation totale du secteur agricole.

La situation est d'autant plus préoccupante que l'on prévoit que les deux tiers de l'augmentation future estimée de la consommation d'agents antimicrobiens seront le fait du secteur de l'élevage, en particulier des filières porcine et avicole où l'utilisation de ces produits devrait doubler⁹. D'autres aspects doivent aussi être pris en considération lorsque l'on examine l'emploi d'antimicrobiens: il faut notamment faire la distinction entre l'utilisation thérapeutique et non thérapeutique, entre les différents systèmes de production existants et tenir compte des spécificités liées aux différentes espèces animales et à leur localisation éco-géographique. Les systèmes d'élevage extensif et de petite taille semblent utiliser relativement peu d'antimicrobiens, principalement à des fins thérapeutiques, c'est-à-dire pour le traitement d'animaux infectés ou malades plutôt que pour la prévention de maladies ou pour activer la croissance des animaux.

LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS - UN PROBLÈME MULTISECTORIEL D'AMPLEUR MONDIALE

Des micro-organismes résistants aux antimicrobiens peuvent apparaître et passer des animaux élevés pour l'alimentation humaine à l'homme par exposition directe ou par l'intermédiaire de la filière alimentaire et de l'environnement. La résistance aux antimicrobiens est donc un problème multisectoriel couvrant l'interface entre l'homme, l'animal et l'environnement. Étant donné que la santé humaine et vétérinaire, les systèmes de production de denrées destinées à l'alimentation humaine et animale et les environnements agro-écologiques sont à la fois responsables et victimes de la résistance aux antimicrobiens, il faut adopter une approche multisectorielle et multidimensionnelle reposant sur le principe «Un monde, une santé» pour l'enrayer. La collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS et avec des organisations publiques et privées, répartit les responsabilités en vue de coordonner les activités mondiales de lutte contre la résistance aux antimicrobiens aux interfaces des écosystèmes animal-humain. En sa qualité d'organisation multisectorielle et multidisciplinaire, la FAO apportera son expertise en matière de production et de santé animales (pour les animaux aquatiques et terrestres), ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire des aliments et de production végétale, en prêtant l'attention voulue aux aspects réglementaires.

La résistance aux antimicrobiens est un problème mondial car les gènes et les micro-organismes résistants ne connaissent pas de frontières géographiques ou écologiques. La résistance apparaissant en un lieu déterminé ou chez une espèce donnée peut facilement se propager ailleurs en circulant entre l'homme et l'animal, ou de l'animal à l'homme, par l'alimentation, l'eau, et l'environnement ; elle peut être transmise à d'autres espèces, et elle touche aussi bien les pays développés que les pays en développement.

7 [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/CA/APM/WP\(2013\)23/FINAL&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/CA/APM/WP(2013)23/FINAL&docLanguage=En)

8 <http://docplayer.net/14366004-Antimicrobials-in-agriculture-and-the-environment-reducing-unnecessary-use-and-waste.html>

9 Van Boeckel, TP, Brower, C, Gilbert, M, Grenfell, BT, Levin, SA, Robinson, TP, Teillant, A and Laxminarayan, R. 2015.

Global trends in antimicrobial use in food animals.

L'endigement de la résistance aux antimicrobiens passe par une approche mondiale combinée à des actions concertées au niveau national couvrant les questions de politique et de réglementation, ainsi qu'à une action préventive mobilisant les producteurs et autres parties prenantes de la filière alimentaire.

RÔLE DE LA FAO DANS LA LUTTE CONTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

La FAO est particulièrement bien placée pour contribuer aux efforts internationaux dans ce domaine et aider les gouvernements, les producteurs, les négociants et les autres parties prenantes à adopter des mesures pour réduire au minimum l'emploi d'antimicrobiens et enrayer la résistance à ces médicaments, tout en tenant compte des besoins du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, à travers le monde. L'Organisation possède une vaste gamme de compétences dans des disciplines très diverses (production, santé et bien-être des animaux aquatiques et terrestres, sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine et animale, production et protection des végétaux, droit et développement, etc.) et elle est présente aux niveaux national, régional et mondial. En outre, elle héberge les Secrétariats du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux, de sorte qu'elle suit de très près les questions de réglementation internationale. Par ailleurs elle contribue aux activités normatives en dispensant des avis scientifiques servant de base pour l'établissement de normes internationales rationnelles dont elle promeut la mise en œuvre en fournissant un appui aux pays.

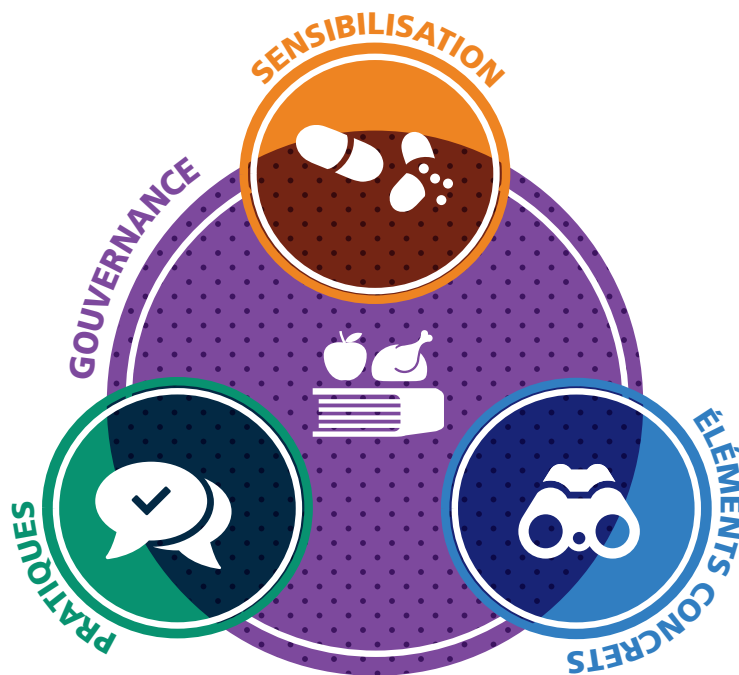
En tant qu'organisation multidisciplinaire, la FAO joue un rôle clé en fournissant un appui cohérent et intégré aux pays, en vue de réglementer et de suivre l'utilisation des antimicrobiens, de prévenir l'apparition d'une résistance et d'en atténuer les effets dans tous les secteurs. La FAO encourage les pays à identifier et associer toutes les parties prenantes (décideurs, organismes officiels de réglementation, négociants, producteurs agricoles et éleveurs, industries alimentaires et fourragères, et le public) de façon à pouvoir les mobiliser à un stade précoce et s'assurer de leur coopération continue et de leur intervention rapide.

Par ailleurs, la FAO a une vaste expérience en matière de renforcement des capacités qui lui permet de fournir aux pays qui le demandent un appui, notamment dans le domaine de l'utilisation des antimicrobiens et de la prévention et de la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens. Cet appui est fondamental dans les pays où le risque de résistance aux antimicrobiens pourrait être particulièrement élevé en raison des carences ou du caractère inadéquat de la législation, de la surveillance de la réglementation et/ou des systèmes de suivi.

LE PLAN D'ACTION DE LA FAO

La FAO a identifié quatre piliers de son programme de travail relatif à la résistance aux antimicrobiens, dont elle a fait les domaines prioritaires de son Plan d'action. Ces quatre domaines sont étroitement liés et ils doivent être abordés en parallèle. En outre, il faut que les activités soient menées dans les différents secteurs des systèmes agricoles et alimentaires et qu'elles suivent l'approche «Un monde, une santé», fondée sur la reconnaissance des interconnexions qui existent entre les êtres humains, les animaux et les écosystèmes. Cette approche repose sur l'utilisation d'une démarche coordonnée, collaborative, pluridisciplinaire et transversale. Elle est particulièrement adaptée pour combattre la résistance aux antimicrobiens car elle permet de se placer dans la perspective multidimensionnelle nécessaire à plusieurs égards, notamment pour comprendre les facteurs qui déterminent la résistance aux antimicrobiens, évaluer ses incidences économiques et identifier des solutions et des interventions viables.

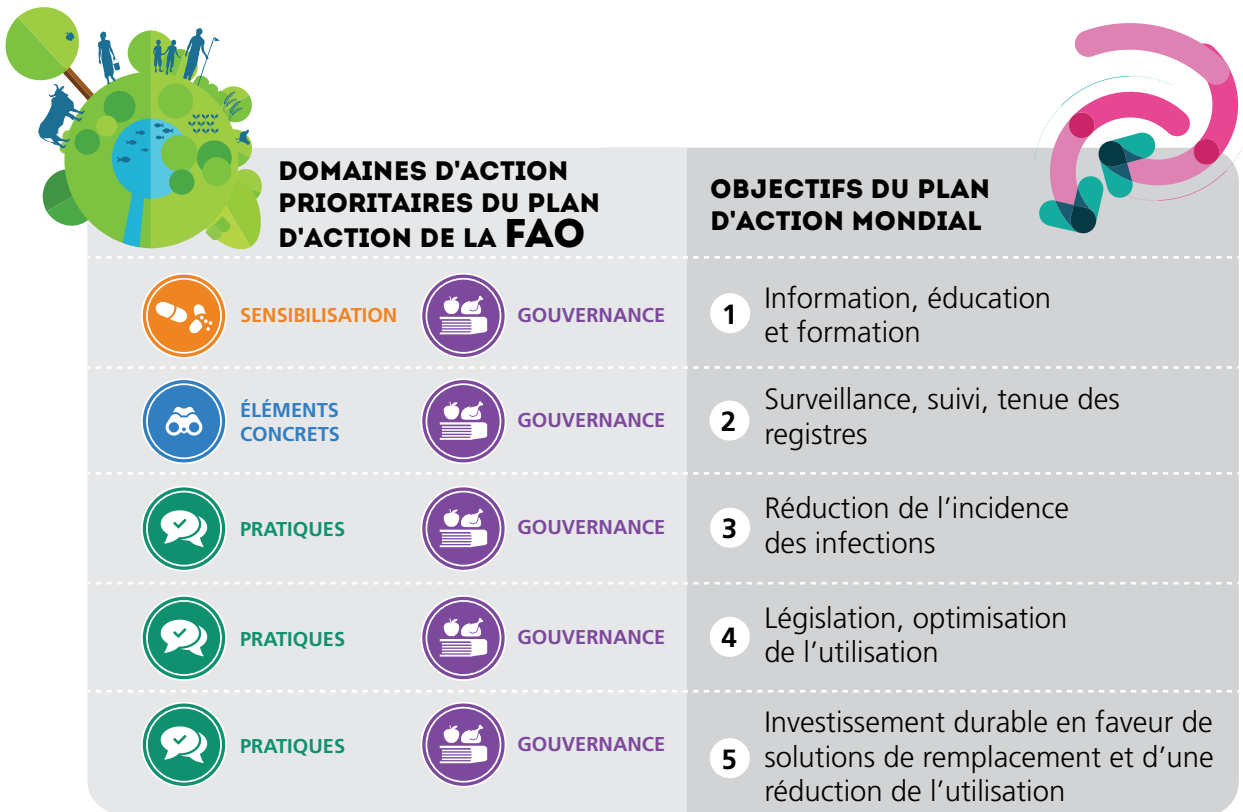
Figure 1. Les quatre domaines prioritaires du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens



Les domaines prioritaires déterminent aussi le soutien apporté par la FAO à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.¹⁰ La figure 2 illustre la manière dont les quatre domaines prioritaires contribueront à la réalisation des objectifs du Plan d'action mondial. Le renforcement de la collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS facilitera l'alignement et la coordination des différentes activités.

¹⁰ OMS. 2015a. Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Consultable à l'adresse http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/193736/1/9789241509763_fr.pdf?ua=1

Figure 2. Liens entre les domaines prioritaires de la FAO et les cinq objectifs du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens





DOMAINE PRIORITAIRE 1

MIEUX SENSIBILISER AU PROBLÈME DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS ET AUX MENACES CONNEXES

Pour que les choses changent et que l'on puisse enfin passer à l'action, il faut un minimum de compréhension de la question et des raisons pour lesquelles toutes les parties prenantes de la chaîne alimentaire sont concernées. La pertinence de la question de la résistance aux antimicrobiens dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture n'est pas toujours évidente, tant du point de vue de son impact sur le secteur que du rôle du secteur dans la lutte contre le problème. Ce domaine prioritaire a pour objet d'encourager la prise de mesures immédiates visant à mieux faire connaître la résistance aux antimicrobiens en élaborant des produits de communication et de plaidoyer ciblés sur différents secteurs qui aident les pays à trouver les moyens les mieux adaptés, compte tenu de leur culture, pour diffuser ces messages clés et comprendre les défis et les risques associés à la résistance aux antimicrobiens. Le domaine prioritaire 1 est lié au domaine prioritaire 2 car la FAO est pleinement consciente qu'il importe d'envoyer un message fondé sur des éléments concrets et de veiller à ce que qu'il soit entendu par les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Reconnaisant que l'examen de la résistance aux antimicrobiens et de ses conséquences doit faire partie intégrante du cadre politique agricole et alimentaire, le domaine prioritaire 1 encouragera aussi un examen de la résistance aux antimicrobiens aux niveaux mondial et national ainsi que la coopération avec d'autres organisations pertinentes.

PRODUIT 1.1: Les parties prenantes du secteur de l'alimentation et de l'agriculture sont mieux sensibilisées à la résistance aux antimicrobiens.

Principales activités

- Élaborer des produits de communication et de plaidoyer adaptés aux différents secteurs et acteurs ciblés, pour faire connaître la position et l'approche de la FAO.
- Aider les pays à s'adapter et à diffuser les produits de communication et de plaidoyer en tenant compte de la situation de chaque pays/région et des différents publics visés dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.
- Aider les pays à mettre au point leurs propres stratégies et outils de communication sur les risques afin d'accroître la sensibilisation à la question de la résistance aux antimicrobiens, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

PRODUIT 1.2: L'examen de la résistance aux antimicrobiens est intégré aux discussions sur les politiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture.

Principales activités

- Plaider pour que la résistance aux antimicrobiens soit inscrite dans les ordres du jour de réunions de haut niveau – Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Assemblée générale des Nations Unies ou conférences de la FAO, par exemple – et fournir un support technique pour faciliter l'examen de la résistance aux antimicrobiens dans ces instances de haut niveau sur la définition des politiques.
- Organiser, en partenariat avec d'autres organisations – notamment l'OIE et OMS - des manifestations aux niveaux mondial, régional et national, ou y participer, pour sensibiliser l'opinion publique à la résistance aux antimicrobiens.
- Publier et diffuser des rapports faisant état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens.



DOMAINE PRIORITAIRE 2

RENFORCER LES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS ET DE L'UTILISATION D'AGENTS ANTIMICROBIENS DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Pour pouvoir passer à l'action, il faut bien comprendre l'ampleur de l'utilisation d'agents antimicrobiens et du phénomène de résistance dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, compréhension qui est aussi indispensable pour mesurer les répercussions des mesures prises et des progrès accomplis dans la lutte contre ce problème. Comme il peut être difficile pour certains pays de prendre des mesures fondées sur des données provenant d'autres parties du monde, ce domaine prioritaire vise à soutenir la production de données locales pour soutenir l'action locale et renforcer progressivement les capacités locales pour recueillir des données plus complètes. Ce travail sera également effectué en étroite collaboration avec l'OIE et l'OMS de manière à soutenir les systèmes intégrés de surveillance et de suivi et à promouvoir le partage des données entre les différents secteurs aux niveaux local et mondial. Ce domaine prioritaire a également pour objet de diffuser largement les informations intéressantes en particulier le secteur de l'alimentation et de l'agriculture sur la résistance aux antimicrobiens.

PRODUIT 2.1: Les connaissances sur la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation d'agents antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture sont approfondies.

Principales activités

- Mettre au point des outils de formation, y compris des modules d'apprentissage électronique, sur la résistance aux antimicrobiens, l'utilisation d'agents antimicrobiens et les activités de surveillance et de suivi y afférentes.
- Promouvoir des recherches ou des études visant à approfondir les connaissances sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, y compris sur les transferts depuis ou vers l'homme et le contexte de la production agricole et alimentaire, et contribuer à ces travaux.
- Promouvoir l'inclusion de la question de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens parmi les composantes essentielles de la formation professionnelle, des études de troisième cycle, de la certification et de la formation continue dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

PRODUIT 2.2: Les capacités des laboratoires en ce qui concerne le suivi de la résistance aux antimicrobiens et des résidus d'agents antimicrobiens sont renforcées

Principales activités

- Élaborer un outil cartographique permettant d'évaluer les capacités actuelles des laboratoires en matière de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de détection des résidus d'agents antimicrobiens.
- Contribuer à renforcer les capacités des laboratoires nationaux dans le domaine du suivi de la résistance aux antimicrobiens et de la détection des résidus d'agents antimicrobiens dans les produits alimentaires et l'environnement.

- Désigner des laboratoires de référence de la FAO pour la résistance aux antimicrobiens et les résidus d'agents antimicrobiens.

PRODUIT 2.3: Des systèmes de surveillance/suivi intégrés et adaptés à chaque pays dans le domaine de l'utilisation d'agents antimicrobiens et de la résistance aux antimicrobiens sont mis en place.

Principales activités

- Favoriser la révision, l'adaptation et l'adoption de directives en faveur de programmes intégrés (alimentation, agriculture et environnement) de suivi et de surveillance de la résistance aux antimicrobiens.
- Aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des plans nationaux visant à améliorer la surveillance et le suivi intégrés de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens.
- Évaluer les systèmes de surveillance et de suivi existants dans les pays en matière de résistance aux antimicrobiens et d'utilisation d'agents antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, en vue de recenser les besoins et les lacunes.
- Aider l'OIE à constituer et tenir à jour une base de données mondiale sur l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux et à développer la base de données de l'OIE sur les médicaments vétérinaires pour y inclure la production, la distribution, le commerce ainsi que les statistiques relatives à la production alimentaire et agricole, y compris les données du secteur commercial et de marketing et les informations/données obtenues lors de consultations avec les agriculteurs et les producteurs.
- Aider les pays à recueillir des informations sur l'utilisation d'agents antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture afin d'étayer la mise au point de systèmes permettant de suivre cet emploi et d'établir un lien entre les renseignements obtenus et la résistance aux antimicrobiens.
- Aider les pays à collecter des informations sur la présence d'agents antimicrobiens dans l'environnement (eau, sols, etc.) et à évaluer ces données dans la perspective de l'impact que ces agents pourraient avoir sur le développement et la progression de la résistance aux antimicrobiens.



DOMAINE PRIORITAIRE 3

RENFORCER LA GOUVERNANCE RELATIVE À L'UTILISATION D'AGENTS ANTIMICROBIENS ET À LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

La capacité et les ressources dont disposent de nombreux pays pour agir contre la résistance aux antimicrobiens dépendent de l'engagement politique et de l'existence d'une politique appropriée et d'un cadre réglementaire ou législatif pertinent. Ce domaine prioritaire a pour objectif d'aider les pays à s'en doter. Outre qu'il vise à soutenir les mesures prises au niveau national, ce domaine prioritaire englobe également l'appui fourni par la FAO pour définir des normes internationales en matière de résistance aux antimicrobiens et constituer une base de données scientifiques concrètes utiles pour l'établissement de ces normes. Ces deux derniers objectifs seront également étroitement liés au deuxième domaine prioritaire. Compte tenu des différents types de données qui sont nécessaires pour favoriser l'engagement politique et l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets, ce domaine prioritaire sera aussi axé sur la diffusion d'informations relatives aux solutions de rechange permettant d'éviter le recours aux antimicrobiens, aux aspects économiques du problème et aux mesures à prendre pour y remédier.

PRODUIT 3.1: Des informations sont fournies à l'appui d'une amélioration de la formulation des politiques et de la prise de décision

Principales activités

- Mettre au point des études sur les approches réglementaires relatives à l'utilisation d'agents antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.
- Aider les pays à élaborer des politiques permettant de réduire progressivement l'emploi d'agents antimicrobiens en tant que promoteurs de croissance.
- Réaliser des études de cas sur l'emploi d'agents antimicrobiens et les répercussions économiques d'une diminution du recours à ces produits en tant que promoteurs de croissance lorsque d'autres solutions sont privilégiées.
- Créer une base de données accessible au public contenant des informations scientifiques et techniques sur la résistance et le recours aux antimicrobiens ainsi que d'autres données intéressant le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.
- Contribuer aux activités normatives du Codex Alimentarius sur la résistance aux antimicrobiens en dispensant les conseils scientifiques nécessaires, au besoin en collaboration avec l'OMS et l'OIE.

PRODUIT 3.2: L'élaboration et la révision de cadres réglementaires est facilitée, conformément aux principes et aux normes convenus au niveau international.

Principales activités

- Aider les pays et les organisations régionales à réviser ou élaborer une législation conforme aux directives et normes internationales (le Codex, par exemple) et à renforcer les capacités réglementaires nationales et régionales dans les domaines liés à la résistance aux antimicrobiens
- Recueillir, examiner et analyser des informations relatives à la mise en œuvre des normes/directives du Codex qui portent sur la résistance et le recours aux antimicrobiens afin de faciliter une révision ponctuelle des normes internationales.

PRODUIT 3.3: L'approche intégrée «Un monde, une santé» pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens est mieux suivie.*Principales activités*

- Élaborer une approche progressive en matière de gestion¹¹ de la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et aider les pays à la mettre en œuvre.
- Faciliter la prise en compte de la question de la résistance aux antimicrobiens et de sa pertinence pour le secteur de l'alimentation et l'agriculture dans les plateformes et enceintes «Un monde, une santé».
- Organiser, en collaboration avec l'OMS et l'OIE, une réunion internationale sur le thème « Un monde, une santé » à des fins de conseil sur les politiques intégrées en matière d'utilisation d'agents antimicrobiens pour renforcer la gouvernance dans le domaine de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

11 L'approche progressive de gestion pourrait être définie comme une approche par étapes ou un outil destiné à aider les pays à faire le point sur leur situation actuelle eu égard à leur compréhension des données disponibles sur la résistance et le recours aux antimicrobiens, leur fabrication ou leur importation, les secteurs de production (animaux aquatiques et terrestres, production végétale), les systèmes de surveillance, la formation technique et professionnelle et les bonnes pratiques de fabrication.



DOMAINE PRIORITAIRE 4

PROMOUVOIR DE BONNES PRATIQUES AU SEIN DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES AINSI QU'UNE UTILISATION PRUDENTE DES AGENTS ANTIMICROBIENS

En dernière analyse, le succès des trois premiers domaines prioritaires ne sera complet que s'il permet le changement et conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques qui contribueront à réduire la résistance aux antimicrobiens. Cependant une série de facteurs doivent être pris en considération dans le processus de changement, notamment et surtout les aspects économiques et la disponibilité de solutions de rechange viables. Le changement doit aussi être mis en œuvre dans le contexte de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs, si l'on veut qu'il contribue aussi aux objectifs de la FAO en matière de réduction de la faim. Ce domaine prioritaire sera aussi centré sur l'élaboration et la promotion de mesures concrètes dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture afin de rendre moins nécessaire le recours aux antimicrobiens (par exemple, en améliorant la sécurité biologique pour réduire l'incidence des infections), de réduire l'emploi d'agents antimicrobiens (par exemple, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'utilisation thérapeutique, et en identifiant des solutions de rechange) et de contenir ou de prévenir la progression de la résistance aux antimicrobiens (par exemple, par de bonnes pratiques d'hygiène). Ce domaine prioritaire s'appuiera sur les résultats des autres domaines prioritaires, mais il faut commencer à agir immédiatement pour que les connaissances actuelles débouchent sur une amélioration des pratiques.

PRODUIT 4.1: Des normes et directives internationales pertinentes pour combattre la résistance aux antimicrobiens et mettre en œuvre de bonnes pratiques sont adoptées au niveau des pays.

Principales activités

- Favoriser la création de capacités au niveau des pays en vue de l'application pratique de normes et de directives internationales relatives à la résistance et au recours aux antimicrobiens (par exemple, les normes du Codex concernant la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens, les articles pertinents du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et du Code de conduite international sur la gestion des pesticides).
- Assurer le suivi de l'adoption et de l'utilisation des normes et des directives pertinentes du Codex et d'autres normes ou directives internationales, le cas échéant.
- Faciliter la prise en compte de considérations relatives à la résistance aux antimicrobiens dans l'élaboration de directives volontaires en faveur d'une production agricole durable.

OUTPUT 4.2: La sensibilisation et les connaissances sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture sont améliorées.

Principales activités

- Élaborer et promouvoir le matériel d'enseignement et de formation sur l'utilisation responsable des agents antimicrobiens, l'importance de la prévention des infections chez les animaux, la sécurité biologique, les bonnes pratiques agricoles et les autres mesures de lutte contre la multiplication des micro-organismes résistants dans l'ensemble de la chaîne alimentaire et de l'environnement.

- Formuler et diffuser des recommandations (en collaboration avec l'OIE) pour améliorer la santé et le bien-être des animaux et, ce faisant, limiter la nécessité de recourir à des agents antimicrobiens (notamment, administration de vaccins efficaces, adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'élevage et respect des bonnes pratiques agricoles).
- Élaborer des directives et fournir un appui aux pays afin qu'ils soient mieux à même d'appliquer des approches fondées sur l'analyse des risques pour faire face à la résistance aux antimicrobiens, en se fondant sur les recommandations du Codex.
- Fournir aux pays un ensemble complet d'outils pour encourager et faciliter l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

PRODUIT 4.3: La sécurité biologique, les bonnes pratiques et d'autres mesures propres à promouvoir une utilisation prudente des antimicrobiens tout au long de la chaîne alimentaire sont améliorées au niveau des pays.

Principales activités

- Étudier et évaluer les options permettant d'éviter le recours aux antimicrobiens dans la production primaire, en tenant compte des aspects sociaux et économiques, et élaborer des directives sur l'utilisation de ces produits.
- Aider les pays à mettre en œuvre des recommandations pour gérer plus efficacement l'utilisation globale des antibiotiques dans le domaine de l'élevage et de l'aquaculture, ainsi que le recours à ces produits pour traiter des animaux malades dans des cas non spécifiques.
- Renforcer les capacités pour utiliser de bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité biologique tout au long de la chaîne alimentaire (de la production à la consommation) afin de lutter contre la contamination microbienne des aliments et de l'environnement et de réduire au minimum la progression de la résistance aux antimicrobiens.

MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

La FAO mettra en œuvre ce Plan d'action dans le contexte de son Cadre stratégique aux niveaux mondial, régional et national. L'accord tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS facilitera la coordination et l'alignement des activités de la FAO avec celles des autres organisations internationales pertinentes. Dans certains domaines d'action, la collaboration avec d'autres institutions et organisations publiques et privées pertinentes sera critique. L'Organisation doit mobiliser des ressources humaines et financières pour garantir la continuité des efforts et la durabilité de son action.

SUR LE MÊME THÈME

OMS, 2015. Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/193736/1/9789241509762_fr.pdf?ua=1

FAO/OMS Codex Alimentarius. 2015. Textes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens.

ftp://ftp.fao.org/codex/Publications/Booklets/Antimicrobial/Antimicrobial_2015Tri.pdf

LIENS CONNEXES

Site thématique de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens:

<http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/fr/>

Bonnes pratiques agricoles: http://www.fao.org/prods/gap/index_fr.htm

Site de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens:

http://www.who.int/topics/antimicrobial_resistance/fr/

Site de l'OIE sur l'antibiorésistance:

<http://www.oie.int/fr/notre-expertise-scientifique/produits-veterinaires/antimicrobiens/>

European Food Safety Authority (EFSA) – La résistance aux antimicrobiens:

<http://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/amr>

ANNEXE 1

RÉSOLUTION 4 - 2015

Résistance aux antimicrobiens

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de situation du Secrétariat sur la résistance aux antimicrobiens¹² dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture¹³ et dans l'environnement,

Rappelant d'une part la Déclaration de Rome sur la nutrition, adoptée en 2014, et son Cadre d'action, et, d'autre part, la demande que le Conseil, à sa cent cinquantième session, a adressée au Secrétariat,

Reconnaissant le rôle de la FAO en tant qu'organisation intergouvernementale chef de file ayant pour mandat d'améliorer l'agriculture, les forêts, les pêches et la gestion des ressources naturelles et d'instaurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition à l'échelle mondiale,

Ayant pris note également des indications et des codes pertinents de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius¹⁴ acceptés à l'échelle mondiale, ainsi que des normes pertinentes adoptées sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), qui visent à traiter la résistance aux antimicrobiens,

Consciente que l'accès à des agents antimicrobiens efficaces est indispensable à la productivité et la durabilité de l'agriculture – notamment dans les secteurs de l'élevage et de l'aquaculture et au regard de la sécurité sanitaire des aliments – dont vivent une multitude de personnes de par le monde, mais que les progrès accomplis au prix de grands efforts en matière de santé animale et humaine et de développement sont compromis par la progression de la résistance aux antimicrobiens,

Consciente que les conséquences sanitaires et économiques de la résistance aux antimicrobiens pèsent de plus en plus lourdement sur les pays à revenu élevé, intermédiaire ou faible et nécessitent une action urgente aux niveaux national, régional et mondial, d'autant plus que la mise au point de nouveaux agents antimicrobiens est limitée,

Reconnaissant qu'il est nécessaire d'adopter une approche cohérente, globale, intégrée et équilibrée aux niveaux mondial, régional et national, qui fasse intervenir différents acteurs et différents secteurs tels que la médecine humaine et vétérinaire, l'agriculture, la sécurité sanitaire des aliments, l'environnement et les consommateurs, selon une approche s'inspirant du principe «Un monde, une santé» mais ne s'y limitant pas,

Reconnaissant que la résistance aux antimicrobiens concerne un vaste ensemble de microorganismes comprenant les bactéries, les virus, les fungi et les parasites, mais que le développement de la résistance aux antibiotiques est un problème particulièrement urgent dont il faut se préoccuper immédiatement,

12 C 2015/28 Rev.1.

13 Y compris la production végétale et l'élevage d'animaux terrestres et aquatiques.

14 Lignes directrices du Codex pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire – CAC/GL 77-2011 et Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens – CAC/RCP 61-2005.

Soulignant qu'il est important que les recommandations en matière de politiques reposent sur des bases scientifiques rigoureuses et sur les principes de l'analyse des risques,

Notant qu'il est établi que la résistance aux antimicrobiens se transmet et se propage entre animaux, humains, filière alimentaire et environnement,

Se félicitant de la collaboration tripartite établie entre la FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – notamment par le truchement du Codex Alimentarius – et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour combattre la résistance aux antimicrobiens, ainsi que des autres initiatives internationales de collaboration dans ce domaine,

Prenant note que l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté à sa soixante-septième session une résolution sur la résistance aux antimicrobiens¹⁵, dans laquelle il est notamment demandé au Directeur général de l'OMS de renforcer la collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens dans l'esprit de l'approche «Un monde, une santé»,

Accueillant avec satisfaction l'adoption, par la soixante-huitième Assemblée mondiale de la Santé, du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens¹⁶, à l'élaboration duquel la FAO a participé, et ayant pris note des rapports et des orientations fournis et reçus par le Conseil exécutif de l'OMS à sa cent trente-sixième session,

Consciente que Plan d'action mondial rend encore plus nécessaire la collaboration entre la FAO, l'OIE, l'OMS et d'autres organisations intergouvernementales, partenaires et parties prenantes pour combattre la résistance aux antimicrobiens et engage la FAO à agir en faveur de l'application de mesures de prévention de la résistance aux antimicrobiens et de lutte contre celle-ci dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture,

Prenant note du rapport présenté par le Secrétariat au Conseil de la FAO à sa cent cinquante et unième session, qui porte la cote C 2015/28 Rev.1, et des délibérations du Conseil,

Appuyant fermement les activités que le Secrétariat mène actuellement, en collaboration avec des Membres et d'autres partenaires, pour évaluer la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes alimentaires et agricoles, repérer les lacunes de connaissances et formuler à l'intention des Membres des recommandations en vue de combattre efficacement la résistance aux antimicrobiens,

a) **Invite instamment** les Membres:

- a) à **renforcer** la prise de conscience, l'engagement et la volonté politiques pour garantir la poursuite de l'accès aux médicaments antimicrobiens dans le cadre d'un usage prudent et responsable des antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture, comme l'indique le Code d'usages du Codex visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens¹⁷, notamment s'agissant des médicaments inscrits sur les listes d'antimicrobiens d'importance critique pour la santé vétérinaire et la santé humaine¹⁸ établies par l'OIE et l'OMS;

15 WHA67.25, 24 mai 2014.

16 A68/20; A68/20 Corr. 1, 21 mai 2015.

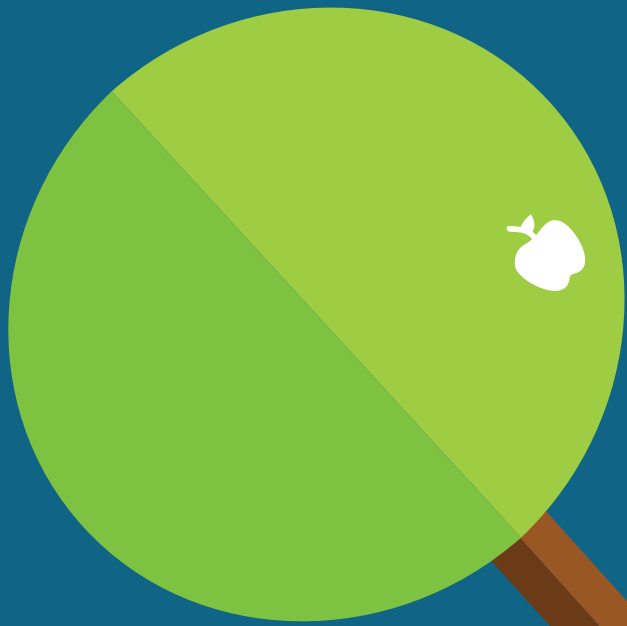
17 OMS – Critically important antimicrobials for human medicine (3e révision) (<http://www.who.int/foodsafety/publications/antimicrobials-third/en/>).

18 Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire (http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our_scientific_expertise/docs/pdf/OIE_list_antimicrobials.pdf).

- b) à **renforcer** au niveau national la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'emploi d'antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture, la réglementation de leur prescription et de leur utilisation et le respect de ces réglementations, en coopération avec l'OIE, l'OMS et la FAO conformément aux normes de l'OIE et du Codex;
- c) à **faciliter** les travaux visant à approfondir l'analyse et la mise en commun de données scientifiques à l'échelle internationale, en ce qui concerne l'apparition, la transmission et le contrôle de la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement, notamment dans le cadre du transfert de technologies;
- d) à **prendre des mesures** pour continuer à mettre au point des systèmes de production alimentaire durable en tenant compte de leurs dimensions sociale, économique et environnementale, afin de réduire les risques d'apparition de maladies, d'éviter le recours inutile aux antimicrobiens, et notamment de bannir progressivement l'emploi d'antimicrobiens comme activateurs de croissance (médicaments antimicrobiens vétérinaires qui appartiennent à des classes d'agents antimicrobiens employés (ou en attente d'autorisation) chez l'humain et l'animal, ou qui sont susceptibles d'entraîner une résistance croisée à ces classes d'agents antimicrobiens, en l'absence d'analyse des risques) et de promouvoir une bonne gestion de l'élevage ainsi que la biosécurité et la prévention des risques biotechnologiques;
- e) à **prendre des mesures** urgentes aux niveaux régional, national et local pour atténuer les risques présentés par un usage non approprié des antimicrobiens et par la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement;
- f) à **mettre en place** des plans nationaux, des stratégies et une collaboration internationale, ou à **les renforcer**, pour surveiller, suivre et endiguer la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement, en coordination étroite avec les plans connexes relatifs à la santé humaine;
- g) à **mobiliser** des ressources humaines et financières aux niveaux national, régional et international pour mettre en œuvre des plans et des stratégies permettant de renforcer la surveillance et de limiter autant que possible le développement de la résistance aux antimicrobiens et sa transmission dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement;
- h) à **sensibiliser** toutes les parties prenantes concernées i) aux risques que la résistance aux antimicrobiens présente pour la santé publique, ainsi qu'aux incidences négatives potentielles sur les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, ii) à la nécessité de faire un usage responsable des médicaments antimicrobiens en agriculture et iii) aux bonnes pratiques à respecter en matière d'élevage, de production végétale, de santé, de biosécurité et de prévention des risques biotechnologiques, de gestion et d'hygiène;
- i) à **aider** les pays en développement à mettre en place des programmes et des systèmes de détection, de surveillance et de suivi en ce qui concerne l'emploi d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens et à suivre la mise en œuvre des politiques connexes établies pour favoriser la maîtrise progressive des risques de résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement;

- j) à **encourager et appuyer** la recherche-développement afin de combattre la résistance aux antimicrobiens et de favoriser la mise au point de nouvelles classes d'agents antimicrobiens et de thérapies et de diagnostics de remplacement et à promouvoir l'usage responsable des antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture;
 - k) à **reconnaître** l'importance de la mise en place d'une surveillance de l'emploi d'antimicrobiens et de la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture; et
 - l) à **améliorer** la mise en commun des informations et à sensibiliser toutes les parties prenantes;
- b) **Demande** à l'Organisation:
- a) de **favoriser activement**, en collaboration avec les partenaires pertinents, notamment en **en renforçant** les capacités s'il y a lieu, les systèmes de production durables qui tiennent compte des dimensions sociale, économique et environnementale et qui sont de nature à éviter l'apparition de maladies grâce à une gestion et à des pratiques satisfaisantes dans le secteur de l'élevage (d'animaux aquatiques et d'animaux terrestres) ainsi que dans le secteur de la production végétale, étant donné que de tels systèmes sont importants pour combattre la résistance aux antimicrobiens;
 - b) de **faire en sorte** que toutes les parties concernées de l'Organisation, au Siège, à l'échelle des régions et au niveau des pays, contribuent activement et de manière coordonnée à promouvoir les activités visant à combattre la résistance aux antimicrobiens, selon les paramètres fixés dans les objectifs stratégiques de la FAO;
 - c) de **contribuer à renforcer** la collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS visant à combattre la résistance aux antimicrobiens dans l'esprit de l'approche «Un monde, une santé» et optimiser les synergies avec l'OIE dans le domaine de la santé animale;
 - d) d'**appuyer** les efforts déployés pour étudier avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les possibilités de lancer une initiative de haut niveau, notamment une réunion de haut niveau, afin de renforcer la prise de conscience, l'engagement et le rôle moteur en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens;
 - e) d'**appuyer** la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens, qui vise à faire en sorte que tous les pays, en particulier les pays à revenu faible ou intermédiaire, aient les moyens de combattre la résistance aux antimicrobiens, et qui tient compte des plans d'action existants, de toutes les données scientifiques disponibles et des pratiques optimales;
 - f) enfin, de **tenir les Membres régulièrement informés** des activités menées par le Secrétariat dans ce domaine, par l'intermédiaire des rapports présentés au Comité de l'agriculture.

(Adoptée le 13 juin 2015)



ISBN 978-92-5-209392-3



9 789252 093923

I5996FR/1/11.16

